



MARIE-HÉLÈNE AMIABLE
DÉPUTÉE DES HAUTS-DE-SEINE
MAIRE DE BAGNEUX

Conférence de presse sur l'enseignement scolaire
Mercredi 9 novembre 2011 à 14h
Assemblée nationale (5^{ème} bureau)
Intervention de Roland MUZEAU

Je vous remercie de votre présence à cette conférence de presse à laquelle nous vous avons invités.

Ce matin, le budget de l'enseignement a été adopté en commission. Marie-Hélène Amiable vous donnera tous les détails mais je voudrais d'ores et déjà vous donner la mesure du désastre : dans l'Education nationale, ce sont 80 000 emplois qui ont été supprimés depuis l'arrivée de Nicolas Sarkozy à la tête de l'Etat dont 14 000 seront supprimés en 2012.

Ce budget, lui aussi, témoigne des choix particulièrement nocifs opérés par ce gouvernement. Je dis « aussi » parce que l'austérité marque l'ensemble des budgets que nous examinons depuis plusieurs semaines. Juste un chiffre : le précédent plan d'austérité, annoncé en août dernier, prévoyait déjà 12 milliards de restriction dont 11 milliards de hausses d'impôt pesant, non pas sur les plus fortunés, mais sur les couches populaires et moyennes.

Mais lundi dernier, le Premier ministre a annoncé un nouveau train de mesures visant à réduire les dépenses publiques. Ce nouveau plan, ce sont 7 milliards de restriction pour 2012 et 11,6 milliards l'année suivante. Ces mesures de super austérité pèseront pour 86% sur les ménages. A ce point, je veux dénoncer une nouvelle fois la façon dont ce gouvernement traite le parlement et à travers lui les citoyennes et citoyens de ce pays. Nous sommes en effet à l'Assemblée nationale en train de poursuivre l'examen de la loi de finances pour 2012 telle qu'elle nous avait été soumise avant les dernières annonces Fillon. Comme si rien ne s'était passé. Nous travaillons sur un texte dont nous savions qu'il était insincère puisque dès sa présentation tous les économistes sérieux expliquaient que la perspective d'une croissance de 1,75% ne tenait pas debout. Mais depuis, c'est le Premier ministre lui-même qui a confirmé cette réalité devant les Français lors de sa conférence de presse de lundi. C'est ce qui nous a conduit, dès lundi, à demander la suspension immédiate des travaux jusqu'à présentation d'un budget fondé sur des bases plus réelles.

Pour revenir sur le fond, je veux juste redire à quel point, en dépit des déclarations du gouvernement, ces plans d'austérité sont injustes. Ils prévoient par exemple une taxe sur les mutuelles à hauteur de 1 milliard qui sera supportée par les familles et les salariés, tout pendant que l'impôt sur la fortune, par définition payé par les plus fortunés, a été allégé de 1,8 milliard d'euros. Tout pendant aussi que les prestations sociales seront amputées puisqu'elles augmenteront de 1% seulement, moins que les prix.

Je veux conclure en soulignant la dangerosité de ces plans d'austérité qui veulent faire payer à nos concitoyens le prix d'une crise dont ils ne sont nullement responsables et qui loin de sortir notre économie de la crise va conduire directement le pays dans la récession.

Conférence de presse sur l'enseignement scolaire
Mercredi 9 novembre 2011 à 14h
Assemblée nationale (5^{ème} bureau)
Intervention de Marie-Hélène AMIABLE

Après ce rappel du contexte que vient de faire mon collègue Roland Muzeau, porte-parole des député-e-s communistes, républicains, citoyens, je vais maintenant aborder plus précisément le sujet qui nous a amené à vous convier aujourd'hui.

Les crédits de l'enseignement scolaire du projet de loi de finances pour 2012 ont été soumis au vote des député-e-s ce matin même en commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale et le seront demain en séance plénière.

Précisons d'emblée les très mauvaises conditions d'examen de ces crédits. Cela n'est pas propre à l'enseignement scolaire, mais comment croire à une revalorisation du rôle du Parlement quand le premier budget de l'Etat n'est même plus discuté en séance publique et seulement dans le cadre d'une simple commission élargie qui n'octroie que deux minutes d'expression à chaque porte-parole de groupe ? Ces conditions ont d'ailleurs été légèrement revues après que Roland Muzeau élève une protestation auprès du président de l'Assemblée nationale.

Sans véritable surprise, ce projet de budget, qui affiche une progression apparente de 0,86 %, est en réalité en baisse de 1,75 % quand on tient compte de la prévision d'inflation de 1,7% et du poids des pensions qui représentent quelques 27% de la mission. Évidemment le ministre de l'Education nationale ne réagit pas quand on le place devant cette contradiction. Il s'est contenté de nous répondre que « *La France compte 35 000 professeurs de plus qu'en 1990* » alors que notre pays subissait à cette époque une très grave crise du recrutement.

Le gouvernement a donc confirmé sa volonté de supprimer 14 280 postes à la rentrée prochaine et notamment 5700 emplois dans le premier degré public, 6650 emplois dans le second degré public et 400 emplois d'administratifs.

Lors de mes interventions, j'ai alerté la représentation nationale en rappelant un certain nombre des réalités induites par ce genre de décisions :

- La France a le taux d'encadrement scolaire le plus faible de l'OCDE.
- Les dépenses que la France consacre à l'école primaire sont également 24% plus faible que la moyenne de ces mêmes pays.
- Seulement un enfant de 2 ans sur cinq est scolarisé à l'école maternelle contre plus d'un sur trois en 2001, ce qui représente un recul extrêmement grave. Ce qui s'est passé récemment au Sénat lors de la mise à l'ordre du jour de la proposition de loi sur la scolarisation à 3 ans en dit d'ailleurs long sur l'avenir que réserve le gouvernement à l'école maternelle.
- L'Education nationale emploierait 32 000 professeurs contractuels dans le public et dans le privé.
- Les représentants des organisations syndicales que nous avons rencontrées en amont de l'examen de ces crédits nous ont fait part du profond malaise qui y règne. De nombreux enseignants s'interrogent sur le sens de leur mission et sur l'incroyable déstabilisation provoquée par les réformes successives et l'amputation de leurs moyens. *Le Monde* a d'ailleurs révélé récemment l'engagement dont fait preuve un grand nombre d'entre eux pour accomplir leur mission dans ces conditions.

Ces mises en garde n'ont pas empêché les commissaires des affaires culturelles d'adopter (par 23 voix contre 19) cet ultime budget de restriction, ce matin, par un simple vote et sans la moindre explication.

A l'occasion de cette dernière rentrée de la législature, les député-e-s communistes, républicains, du parti de gauche ont souhaité tirer le bilan.

Ils ont donc pris la décision de déposer une proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission d'enquête sur les conséquences des décisions prises depuis 2007 sur l'état de l'école, sur l'aggravation des inégalités scolaires et sur la remise en cause du droit à l'éducation.

Car l'offensive faite au service public d'éducation a sans aucun doute atteint un sommet avec l'élection de l'actuel président de la République.

Nous rappelons ainsi dans ce texte que si, en 2007, l'OCDE pointait déjà du doigt la France parmi les plus mauvais pays pour l'ascension sociale, près de quatre ans après, le Conseil économique, social et environnemental a révélé que notre système éducatif avait cessé dans la période récente d'être un facteur de réduction des inégalités pour être désormais responsable de leur aggravation.

En fait, la plupart des réformes imposées en France depuis 2007 auront probablement constitué le levier décisif de la transformation de l'école en outil du déclassement.

Nous faisons donc dans ce texte la liste de toutes les mesures qui ont pu aboutir à ce désastre avec en bonne place la RGPP, prétexte à la programmation de 80 000 suppressions de postes entre 2007 et aujourd'hui.

Pour finir nous nous interrogeons quant à l'actuelle réalité du « *droit à l'éducation* », inscrit à alinéa 5 de l'article L111-1 du code de l'éducation, qui est censé être garanti à chacun afin de lui permettre de « *développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté* », et, plus largement, quant à une éventuelle rupture avec le principe d'égalité normalement garanti par l'article 1^{er} de la Constitution mais aussi avec le préambule de la Constitution de 1946 : « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat* ».

Nous ne pourrions exercer notre droit de tirage pour que cette proposition de résolution soit obligatoirement portée à l'ordre du jour d'une séance publique (puisque l'article 141 de notre règlement l'interdit lors la session ordinaire précédant le renouvellement de l'Assemblée) mais nous verrons déjà si ce texte peut trouver un certain écho lorsqu'il sera renvoyé en commission.

Mais vous aurez compris que demander la constitution d'une commission d'enquête sur l'école est avant tout le moyen de faire parler de la situation que nous estimons très grave dans l'Education nationale de notre pays.

Je vous remercie.